

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Date de convocation : 21 JUIN 2024

Date d'affichage : 21 JUIN 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaiet présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIERE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2024-050

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Travaux, Développement durable et Cadre de vie en date du mardi 11 juin 2024,

VU la loi n° 2015-922 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et les Engagements pour la Croissance Verte,

VU le dispositif de budget participatif écologique et solidaire mis en œuvre par la Région Ile-de-France et son règlement d'intervention,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du lundi 17 juin 2024,

Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20240627-DEL2024-050-DE Date de télétransmission : 08/07/2024 Date de réception préfecture : 08/07/2024
--

Considérant que la Commune a le projet de mener à bien des opérations à caractère environnemental ayant pour objet de protéger, valoriser et aménager de façon écologique les espaces verts de la Ville et notamment ceux qui sont situés au sein de l'Espace Naturel Sensible, ainsi que de recycler et valoriser les déchets,

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « budget participatif écologique » pour un montant total cumulé égal à 42 000,00 €,

Considérant la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Candice Chappaz

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les projets à caractère environnemental ayant pour objet de protéger, valoriser et aménager de façon écologique les espaces verts de la Ville notamment situés au sein de l'Espace Naturel Sensible, ainsi que de recycler et valoriser les déchets ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Ile-de-France pour chaque projet dont le montant maximum total cumulé s'élève à 42 000 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

Article 4 : DIRE que la recette versée le cas échéant sera imputée au budget principal de la Commune.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

